

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULIGNE-SOUS-BALLON

Date de convocation :
21 janvier 2021

Date d'affichage :
22 janvier 2021

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GOURMEL Aurélie, GRATEDOUX Chantal, POIRIER Véronique, RENAULT Christelle, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, GUITTET Fabien, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.
Absentes excusées : Madame MILITON Audrey qui donne pouvoir à Madame GOURMEL Aurélie et Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame POIRIER Véronique.

Secrétaire de séance : Monsieur GUITTET Fabien.

Ordre du jour de la séance :

- 1-URBANISME : -Examen des déclarations d'intention d'aliéner.
-Avis à formuler relatif au plan d'épandage d'un élevage porcin hors commune.
- 2-PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG : Entretien terrain 22 Grande Rue.
- 3-INONDATIONS DES 9 ET 11 JUIN 2018 : Consultation travaux de démolition.
- 4-PREPARATION BUDGET COMMUNAL 2021 : -Adoption ou non des subventions de fonctionnement aux associations, au centre communal d'action sociale.
-Débat sur les investissements.
-Aides et subventions : dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, produits des amendes de police...
- 5-AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROJETS.
- 6-CRISE SANITAIRE : point.

7-COMPTES RENDUS DE REUNIONS.

8-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1) OBJET : URBANISME :

1-Examen des déclarations d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 décembre 2005, il a été instauré un droit de préemption urbain communal sur les zones U et NA.

De plus, suite à la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, il explique au Conseil municipal que le périmètre du droit de préemption urbain communal a été modifié par une délibération en date du 8 novembre 2006.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a été destinataire d'une demande de déclaration d'intention d'aliéner. Celle-ci concerne un immeuble, sis 7Bis Cour des Noyers du Nord à SOULIGNE-SOUS-BALLON.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur l'immeuble, cadastré A n°678p, sis 7Bis Cour des Noyers du Nord à SOULIGNE-SOUS-BALLON, d'une superficie de 22 m², objet de la présente consultation.

-de mandater Monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2-Avis à formuler relatif au plan d'épandage d'un élevage porcin hors commune.

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal doit donner son avis concernant un plan d'épandage.

Monsieur le Maire annonce que le Préfet de la Sarthe a été saisi d'une demande d'enregistrement présentée par le GAEC RICORDEAU, au titre des installations classées pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Bellivière » sur la Commune de RENE avec mise à jour du plan d'épandage.

Le projet prévoit notamment :

-La mise en place de 2 bâtiments de 675 places. Ces 2 bâtiments correspondent à 1350 places pour des porcs charcutiers en engraissement. Actuellement, possibilité de 450 animaux équivalents au maximum. Au final, une production de 3 375 porcs est prévue par an.

-La création d'une fosse extérieure à lisier d'un volume utile de 1505 m³ utiles.

L'épandage des effluents concerne 7 communes dont SOULIGNE. C'est pourquoi le Préfet demande que le Conseil municipal soit saisi afin de lui permettre de formuler un avis sur ce dossier. Cet avis doit être transmis au Préfet au plus tard dans les 15 jours suivant la date de fin de consultation du public. Cette consultation a débuté le 25 janvier 2021 et se terminera le 22 février 2021 inclus.

Ce GAEC possède un autre site d'élevage de 120 vaches allaitantes sur la Commune de NOUANS. Les travaux ne concernent pas ce site. Toutefois, les effluents de ce site sont valorisés sur le même plan d'épandage que celui de l'élevage porcin.

Le plan d'épandage présentera une surface totale de 240,09 ha et la surface épandable retenue est de 185,01 ha.

Les parcelles concernées par l'épandage au niveau de SOULIGNE se situent à la Basse Roche (entre l'Ange-Marie et les Epinais). Monsieur le Maire les localise sur une carte. La surface totale des parcelles soulignéennes est de 19,78 ha. Sur ces 19,78 ha, il est possible d'épandre sur 10,98 ha uniquement en raison de zones humides, de cours d'eau et de tiers.

Le lisier est épandu en brut sur les terres exploitées en propre par le GAEC. Les épandages sont réalisés à la tonne avec rampe à buse. Le fumier de bovin est épandu avec un épandeur à hérissons verticaux.

L'enfouissement se fait avec un outil à disque dans les 12h.

La distance d'épandage variera entre 50 et 100m des tiers, elle pourra être revue en fonction du type de matériel utilisé et du type de produit épandu.

Les épandages sur terres nues seront suivis d'un enfouissement dans les 12 h.

Les épandages pourront donc se faire à 50 m des tiers pour le fumier et 100 m des tiers pour le lisier. Cette distance pourra être revue en fonction du type de matériel utilisé.

Les véhicules nécessaires au transport du lisier et/ou fumier jusqu'à SOULIGNE-SOUS-BALLON emprunteront la Départementale en bas de la Rue d'Orne en venant de BALLON, la RD 227 en passant devant la cidrerie jusqu'à l'entrée du chemin d'accès à la Basse Roche.

Monsieur TOUZARD fait remarquer que les parcelles sont situées plein ouest.

Vu le code de l'environnement, notamment le titre 1^{er} du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et le titre 2 du livre 1^{er} relatif à l'information et à la participation des citoyens,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2020-0300 du 23 décembre 2020 relatif à la consultation du public sur la demande d'enregistrement, au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées, présentée par le GAEC RICORDEAU pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Bellivière » à RENE, avec mise à jour du plan d'épandage,

Considérant le dossier de demande d'enregistrement relatif à l'extension d'un élevage porcin à RENE, avec mise à jour du plan d'épandage,

Considérant la localisation des parcelles soulignéennes concernées par le plan d'épandage du fumier et/ou lisier,

Après informations fournies par des exploitants agricoles élus de la Commune quant aux diverses modalités d'enfouissement du lisier et après discussions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce dossier, à condition qu'en cas d'épandage sur les terres soulignéennes mentionnées dans le dossier, l'enfouissement du lisier et/ou fumier se fasse immédiatement compte tenu du fait que les parcelles soulignéennes concernées soient localisées plein ouest et donc situés sous les vents dominants. Cela évitera les nuisances pour les habitants du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées présentée par le GAEC RICORDEAU pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Bellivière » à RENE, avec mise à jour du plan d'épandage, à condition qu'en cas d'épandage sur les terres soulignéennes indiquées, l'enfouissement du lisier et/ou fumier se fasse immédiatement du fait que les parcelles soulignéennes inscrites dans le plan d'épandage soient plein ouest et donc sous les vents dominants. Cela évitera les nuisances pour les habitants du bourg.

-de mandater Monsieur le Maire pour transmettre cet avis à Monsieur le Préfet de la Sarthe pour prise en compte.

-de mandater Monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté par 8 pour, 4 non et 3 abstentions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2) OBJET : PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG : ENTRETIEN TERRAIN 22 GRANDE RUE :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du 22 Grande Rue. Il localise cette parcelle sur une carte et montre précisément la surface concernée par le potager, qui est d'environ 1 000 m².

En attendant que la Commune travaille sur le projet de redynamisation du Centre bourg et puisse réaliser un projet d'ici 2-3 ans, il convient que le Conseil municipal dise comment il entend entretenir le terrain nu :

-Entretien par le service technique communal.

-Entretien par une entreprise.

-Autres.

Monsieur le Maire demande à son premier Adjoint de ne pas prendre part au débat et de ne pas participer à cette délibération étant intéressé par le sujet.

Monsieur le Maire explique que la Commune a reçu deux propositions concernant l'entretien du potager, en attendant la réalisation d'un projet :

La première émane de Monsieur et Madame GUELFF. Ils formulent le souhait de pouvoir louer la partie potager et de l'entretenir à des fins personnelles et de pouvoir y

implanter des installations provisoires (balançoire...). Quand la Commune aura réalisé son projet de commerces, ils souhaitent pouvoir acquérir la partie de parcelle qui ne serait pas utilisée.

La deuxième proposition a été adressée par Madame BOISGONTIER à la Mairie. Elle propose la création d'une association pour entretenir la parcelle, réaliser un potager et proposer des animations auxquelles pourraient être associées les écoles.

Un débat s'engage sur les deux propositions qui sont différentes. Madame GOURMEL fait remarquer qu'il est difficile de se projeter sans savoir ce que la Commune fera précisément de cet espace et à quelle échéance. Plusieurs élus rejoignent cet avis. Néanmoins, le Conseil municipal est partagé entre les deux projets. Diverses questions sont soulevées concernant la deuxième proposition.

Monsieur TORTEVOIS fait observer que quelle que soit la proposition retenue, c'est bien de vouloir mais qu'il faut s'engager à entretenir la parcelle sur la durée.

Monsieur le Maire finit par proposer au Conseil municipal que les élus de la commission relative au projet « Commerces » rencontre rapidement Madame BOISGONTIER et les membres intéressés par son projet afin que ce dernier soit présenté et que la commission puisse poser les questions soulevées au cours de ce débat aux intéressés.

Monsieur le Maire conclut en disant que le Conseil municipal se positionnera donc ultérieurement sur ce sujet étant donné qu'il n'y a pas d'entretien à effectuer présentement. Le Conseil municipal se prononcera sur ce sujet au plus tard en mars 2021.

3) OBJET : INONDATIONS DES 9 ET 11 JUIN 2018 : CONSULTATION TRAVAUX DE DEMOLITION :

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal qu'il a prévu une matinée de travail avec la secrétaire de Mairie sur ce sujet. Il précise qu'en raison du plan de relance, les seuils des marchés publics ont été provisoirement relevés. La démarche sera donc simplifiée pour la Commune. La consultation s'effectuera sur le même principe que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du restaurant scolaire.

Au préalable, la Commune devra déposer des permis de démolir pour chacun des immeubles à détruire, étant donné que le Plan Local d'Urbanisme impose cette formalité dans ce secteur du bourg en cas de démolition.

Puis, chaque immeuble devra être déconnecté des réseaux d'eau, d'assainissement collectif et d'électricité. Concernant le réseau téléphonique, les fils seront coupés.

Monsieur LAUNAY demande si ces travaux nécessiteront une circulation par alternat. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite que ces travaux soient réalisés en gênant le moins possible la circulation.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il aura prochainement une réunion avec le Département, mais ne sait pas encore quand, au sujet des travaux à réaliser au niveau du pont notamment.

4) OBJET : PREPARATION BUDGET COMMUNAL 2021 :

1-Adoption ou non des subventions de fonctionnement aux associations, au centre communal d'action sociale.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'année 2020 a été une année « particulière » en raison du contexte sanitaire. La plupart des manifestations n'a pas eu lieu et les associations n'ont pas pu fonctionner. La Commune a néanmoins versé les subventions de fonctionnement 2020 qui avaient été allouées aux associations ainsi que celles relatives aux « anniversaires » associatifs. Seules les subventions exceptionnelles relatives à des événements spécifiques n'ont pas été versées.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission vie associative s'est réunie le lundi 18 janvier 2021 à 18H pour examiner les demandes de subventions et bilans financiers reçues jusqu'au 31 décembre 2020 et effectuer une proposition de montants de subventions de fonctionnement à allouer aux associations en 2021.

Il donne la parole à Monsieur POMMIER Olivier, Conseiller délégué en charge de la vie associative, afin qu'il rende compte au Conseil municipal du travail de la commission vie associative.

Monsieur POMMIER explique que seules sept associations ont déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement pour 2021. Il détaille et soumet au Conseil municipal la proposition établie par la commission vie associative, qui s'est réunie le lundi 18 janvier 2021 à 18H.

La commission vie associative propose de maintenir le montant des subventions de fonctionnement 2021 allouées aux associations ayant effectué une demande avant le 1^{er} janvier 2021, au même niveau qu'en 2020, en attendant la mise en place du nouveau dossier de demande de subvention de fonctionnement dans le courant de l'année 2021.

Monsieur POMMIER donne, ensuite, lecture des montants de subventions 2021 que la Commission vie associative propose d'allouer à chaque association et explique les décisions de cette commission. Le montant total des subventions de fonctionnement 2021 proposées d'allouer aux associations s'élève à 4 915€. Il conclut cette présentation en disant que la commission propose de ne pas allouer de subventions aux associations caritatives, scolaires, sportives... situées hors du territoire communal car budgétairement, il n'est pas possible pour la Commune de subventionner toutes les associations et que la priorité est donnée aux associations communales oeuvrant sur le territoire communal pour les habitants soulignéens notamment.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de SOULIGNE-SOUS-BALLON approuvé en date du 27 novembre 2020,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2-Débat sur les investissements.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a fait le choix de voter les budgets 2021, le 25 mars 2021.

La commission des Finances se réunira le 4 février 2021 pour examiner la comptabilité 2020, déterminer les résultats comptables 2020 puis travailler à partir de début mars 2021 sur la préparation des budgets 2021. Le travail préparatoire à l'élaboration des budgets 2021 a, quant à lui, débuter.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, des priorités devront certainement être établies et les projets phasés pour de multiples raisons.

Ces projets s'ajouteront aux restes à réaliser 2020. Monsieur le Maire projette au Conseil municipal le tableau des restes à réaliser 2020 et demande à la secrétaire de Mairie de détailler son contenu. Celle-ci commence par expliquer que les restes à réaliser correspondent à des dépenses qui ont été engagées en N mais non payées ou des recettes attendues en N et qui n'ont pas été perçues avant la clôture de l'exercice budgétaire. Les restes à réaliser 2020 s'élèvent au total à 33 468€ en dépenses d'investissement et à 309 938€ en recettes d'investissement.

Il énumère les projets à poursuivre en 2021 : projet de restaurant scolaire, finalisation du Plan Local d'Urbanisme, travaux de sécurité RD300... et quelques-uns des projets évoqués pour 2021 : Travaux toiture école maternelle, salle associative et sacristie, travaux de ravalement de la façade de la Mairie, matériels informatique et de sauvegarde de la Mairie...

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé sur au moins un autre projet qu'il faudra envisager, à savoir l'aménagement de la sortie de la rue DU MESNIL sur le parking du cimetière. Toutefois, il préconise d'attendre que les deux terrains de ce lotissement situés en bordure du parking du cimetière soient vendus.

En fonction des projets envisagés et chiffrés, il sera possible de voir pour la Commune les dossiers de demandes de subventions à déposer au titre des subventions Etat mais également relatives aux plans de relance Département et Région.

3-Aides et subventions : dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, produits des amendes de police...

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture de la Sarthe a adressé mi-janvier 2021 à la Commune les informations principales pour solliciter des subventions 2021 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la Dotation du Soutien à l'Investissement Local, en attendant les directives officielles. Cette circulaire précise que cette année, les dossiers sont à rendre avant le 28 février 2021, que trois

dossiers peuvent être déposés (contre 2 habituellement) et elle liste les opérations éligibles. Il est précisé que la priorité sera donnée aux projets prêts à démarrer en 2021, comme cela est le cas depuis 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera le Préfet dans 15 jours, avec les Maires du canton, à ce sujet.

Il rappelle que l'année dernière, la Commune avait déposé un dossier de demande de subvention en vue de l'acquisition d'un bâtiment pour une opération de requalification et redynamisation du Centre bourg et qu'elle a obtenu 80 % de subvention publique, taux maximum autorisé.

Monsieur le Maire précise qu'il sera peut-être possible de solliciter une subvention pour la réfection des trottoirs, parapets... après les travaux réalisés au niveau du pont du bas bourg par le Département. Il précise qu'il convient toutefois d'attendre que la réunion avec le Département concernant les modalités relatives à ces travaux ait eu lieu pour savoir ce que le Département prendra en charge.

Concernant le produit des amendes de police, la Commune a reçu un courrier du Département à ce sujet la semaine dernière pour préciser que la date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée avant le 12 avril 2021. Toutefois, si la voie concernée par les travaux est une départementale, il convient d'obtenir l'avis favorable de la Direction des Routes sur le dossier technique. Celui-ci est à transmettre au plus tard pour le 12 février 2021. Il est précisé que la priorité est donnée aux opérations de moins de 100 000€ HT et que le taux d'aide sera maximum de 30%. Les opérations éligibles à d'autres aides seront rejetées. Monsieur le Maire rappelle que la Commune a bénéficié du produit des amendes de police en 2020 suite au dossier que la Commune avait déposé pour de la signalisation et l'installation de radars pédagogiques suite aux travaux d'aménagements de sécurité réalisés Grande Rue et Route du Mans.

5) OBJET : AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROJETS :

a) Ecoles : Divers petits travaux d'entretien ont été effectués au niveau des écoles maternelles et primaires (changements de robinets, réparation de fuites d'eaux, refixation de barrières de sécurité...).

Des instituteurs remplaçants sont intervenus pour remplacer les enseignants malades ou en formation.

Un exercice de mise en protection des élèves pour un risque chimique a été réalisé le jeudi 21 janvier 2021 au niveau des écoles maternelle et primaire. Cet exercice a été l'occasion de tester les balises permettant de passer de l'alerte entre classe. Le retour des enseignants est plutôt positif.

b) Restaurant scolaire : Les élèves de primaire sont assez indisciplinés depuis le retour des vacances de Noël, ce qui a donné lieu à des recadrages assez rapidement pour éviter des dérives plus importantes.

Projet de restaurant scolaire : La consultation relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée début janvier 2021. Le bureau d'études LC développement a été retenu et une première réunion a été organisée avec lui cet après-midi. Une variante a été

sollicitée, à savoir l'ajout d'une salle pour l'accueil périscolaire. A voir si celle-ci sera possible.

c) Voirie : Le démontage des illuminations a eu lieu en comité restreint mi-janvier 2021.

Des travaux électriques ont été réalisés en interne au niveau de l'atelier communal, partie atelier notamment.

Des devis ont été sollicités concernant le fleurissement de Printemps, suite au point fait entre la conseillère déléguée à l'embellissement et l'agent des services techniques.

Un point a été effectué avec la nouvelle entreprise retenue pour 2021 pour réaliser le balayage mécanisé des rues. C'est la société LEDRU qui a été retenue.

6) OBJET : CRISE SANITAIRE : POINT :

Monsieur le Maire effectue un point sur la crise sanitaire :

Ce soir, le 1^{er} Ministre a annoncé la fermeture des frontières et des commerces non alimentaires situés à l'intérieur des surfaces commerciales supérieures à 20 000 m², à compter de dimanche.

En cas d'un élève positif au variant anglais, la classe est fermée. Auparavant, il fallait 3 élèves positifs d'une même classe à la COVID 19 pour qu'une classe soit fermée.

La bibliothèque communale a réouvert mercredi dernier, sans accueil des élèves sur temps scolaire.

A sa demande, les personnes de plus de 75 ans ont été appelées hier pour faire un recensement relatif aux vaccins. Il a demandé aux Maires des Communes de la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe de faire de même.

7) OBJET : COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

a) Réunion de la commission voirie, mardi 5 janvier 2021 : Echanges de la commission sur les panneaux de priorité à droite suite à la réponse du Conseil départemental sur la demande d'implantation formulée par la Commune. A ce jour statut quo car le Président de la commission des routes du Département n'a pas rappelé la Commune suite au rendez-vous demandé.

b) Réunion de Conseil communautaire, lundi 25 janvier 2021 : La Communauté de Communes va investir dans une application d'informations, à savoir intramuros et va en faire bénéficier toutes les Communes du territoire communautaire.

Evocation de l'avancée des projets de méthanisation : 1^{er} projet : stand-by car le Conseil municipal de MONTBIZOT a voté contre le fait de vendre une parcelle communale aux porteurs de projet.

2^{ème} projet : Les craintes relatives à des zones humides ont été levées.

c) Réunion de la Commission du Conseil municipal des Enfants, mardi 26 janvier 2021 : Une réunion était prévue avec les conseillers municipaux jeunes. Mais, la commission a tout mis en stand-by en attendant les informations gouvernementales qui étaient attendues dans les jours à venir.

Les parents des conseillers municipaux jeunes vont être questionnés afin de savoir si éventuellement une réunion pourrait être organisée durant les vacances de février 2021 si les consignes gouvernementales relatives à la crise sanitaire le permettent.

8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Dates à retenir :

-Prochaines réunions de Conseil municipal : *Jeudi 11 février 2021 à 19H (Spécial « Budgets » et vote des comptes administratifs).

de demandes de subvention Etat.

budgets.

*Mardi 23 février 2021 à 19H : Dossiers

*Jeudi 25 mars 2021 à 19H : Vote des

*Vendredi 30 avril 2021 à 20H.

Dates à retenir par les élus concernés :

*Groupe de travail menus cantine : vendredi 19 février 2021 à 16H.

*Commission fonctionnement du restaurant scolaire : vendredi 19 février 2021 à 17H.

*Commission finances : -Jeudi 4 février 2021 à 18H

-Jeudi 4 mars 2021 à 18H

-Jeudi 11 mars 2021 à 18H

*Commission commerces : Mercredi 17 février 2021 à 18H.

b) Décisions du Maire :

En vertu des délégations qui ont été confiées par le Conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe donc le Conseil municipal des décisions qu'il a prises :

Objet des décisions	Entreprises retenues ou partenaire sollicité	Montant engagé ou montant sollicité
Renouvellement des contrats d'assurances communaux pour une durée de 3 ans maximum, à compter du 1 ^{er} janvier 2021	SMACL	7 628,43 € par an TTC, sans compter les contrats relatifs aux risques statutaires.
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet du restaurant scolaire	Bureau LC Développement	4 250,00 € HT, soit 5 100,00 € TTC.

c) Monsieur POMMIER Olivier signale qu'un habitant de la Grande Rue s'est stationné ce soir dans le parterre situé en face le 52 Grande Rue. Plusieurs élus déplorent ce stationnement inadapté et sont d'avis de faire sanctionner une prochaine fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.